

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

1^{er} tour. 22 votants 2^{ème} tour. 22 votants 3^{ème} tour. 22 votants.

Noms	Voix	Noms	Voix	Noms	Voix
Nourry Suzanne	7	Nourry Suzanne	8	Nourry Suzanne	12
Halère Angèle	7	Halère Angèle	8	Halère Angèle	7
Champeau Louise	5	Champeau Louise	4	Champeau Louise	2
Langlois Eugénie	3	Langlois Eugénie	2	Langlois Eugénie	1

Mademoiselle Nourry-Suzanne ayant obtenu le plus grand nombre de voix, est élue Mairie pour 1927.

La cérémonie de son investiture est fixée au Dimanche 8 Mai 1927.

Estent signés les Conseillers et les Notables.

Le Maire L. Nourry Le Secrétaire G. Leclerc

(List of names and signatures, including: Pouffore, R. Roussier, Blondel, A. Delle, L. Nourry, J. Lemaire, J. Lemaire, R. Fierrot, Vilain)

Le Conseil rentre en séance.

Sont présents: M. M. T. Blondel, Maire, Dreu.

1^{er} Adjoint - Lemerle - 2^{ème} Adjoint - Vilain - Come - Fierrot - Marotte - Colin - Levasseur - Leroux.

Sont absents: M. M. Simon 2^{ème} Adjoint - Trouvé, Lapostolle

Chouvenin excusés et M. Jolly.

M. Fierrot est élu secrétaire, il donne lecture du

procès verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Après avoir déclaré la séance ouverte, M. le Maire invite le Conseil municipal à prendre des décisions sur les affaires portées à l'ordre du jour.

Le Conseil municipal.

Sur le dossier du Lotissement du Parc de la Gare, présenté par M. Jussanne Marcel, Rue des Sablons, à Orsay.

Sur le projet de convention passé entre M. le Maire et M. Jussanne relatif à l'élargissement des voies publiques autour du lotissement, des travaux à exécuter, d'une passerelle à y établir, et du classement futur des nouvelles voies ouvertes.

Considérant que le projet en travaux typet le programme d'aménagement ne comportent pas l'établissement de Bordures et caniveaux.

Qu'il résulte de l'engagement souscrit au cahier des Charges, qu'il s'agit ici d'une omission.

Délibère

Donne un avis favorable, à la création du lotissement. Accepte la convention telle qu'elle a été établie, et prie M. le Maire de la signer, et en poursuivre l'approbation.

Demande que les pièces du projet soient modifiées avant leur approbation pour y faire figurer les Bordures et caniveaux en grès.

Le Conseil, en raison du petit nombre de chemins dont plusieurs ont besoin de travail.

Est d'avis de ne pas donner son adhésion au fonds départemental de chômage.

Les fêtes sont fixées, pour 1924, aux dates suivantes :

Fête de la Vierge, les dimanches 8 et 15 Mai

Fête de la Saint Laurent, les dimanches 14 et 21 Juin

Fête du Guichet, le dimanche 18 Septembre

Il est décidé qu'il n'y aura plus de Bal, le lundi de chaque fête.

Il est décidé de ne pas faire procéder cette année, au goudronnage des chemins vicinaux.

Lotissements
du Parc de la Gare

Chômage

Dates des fêtes

Chemins vicinaux
Goudronnage

Sompiers

M. le Maire expose au Conseil, que la Subdivision des Sapeurs-Sompiers est en bonne voie de réorganisation, mais que les uniformes actuels sont détériorés, ou insuffisants.

Le Conseil

Considérant qu'il est dans l'intérêt des habitants que la Subdivision des Sapeurs-Sompiers soit réorganisée,

Vote une somme de 3100^f pour l'achat d'effets, à prélever sur les fonds libres de l'exercice 1927.

Fossoyeur Paris

Le Conseil est d'avis d'accorder une augmentation de salaire au fossoyeur, à partir du 1^{er} Avril 1927.

Savoir:

Fosse ordinaire	27 ^f
- id - indigent	20 ^f
- id - enfant	15 ^f
- id - enfant indigent	9 ^f
Creusement supplémentaire	25 ^f
Exhumation ^{en concession} d'adulte	35 ^f
- id - Enfant	20 ^f

Exécution ou sortie d'un corps dans un caveau
 6^f |

Fournitures classiques

Le Conseil décide qu'à partir du 1^{er} Janvier 1927, jusqu'en Juillet de la même année, les fournitures classiques seront faites par M. Harignon, Imprimeur Libraire, à Paris. Approuve le marché de gré à gré, passé avec M. le Maire, et en raison de la variation continuelle des prix, sollicite une dispense d'adjudication.

Préparant, le Marché de gré à gré aura une durée d'Octobre à Octobre de l'année suivante, dès le mois de Juillet, les Membres de la Commissionaire se réuniront pour examiner les objets classiques et leur prix. Le Directeur et les Directrices des Ecoles assisteront à cette réunion.

Après lecture de la demande de Mme Yvonne Deloste demeurant Rue de Versailles N^o 13, à Orsay.

Le Conseil décide de mettre à sa disposition une concession à perpétuité, au tarif actuel, 600^f plus les frais s'élevant à 76^f. La concession trentenaire

Cimetière

Demande Deloste.

de Juillet à Juillet

provisionnaire N° 33 sera retenu à la Commune, à la charge par elle de rembourser à M. Louis Deloste la somme de 100^{fr} 25, part revenant à la Commune et qui sera prélevée sur les disponibilités budgétaires de 1924.

Réservistes

M. Le Maire fait lecture au Conseil, des demandes des Réservistes de la classe 1920, qui ont l'intention de réclamer l'allocation journalière à titre de soutien de famille.

Sergent Alfred Étienne Auguste, Rue de Montigny N° 17, sans ressources, ayant 2 enfants, cultivateur, ayant un modique salaire. Admis.

Langlais Charles, Lucien Rue de Versailles N° 11, sans ressources, ayant un enfant, en raison de la vie chère, son salaire est peu élevé. Admis.

Blanche Marcel René, Rue N° 1, Lacon, ayant 2 enfants, sans ressources, modique salaire, en raison de la vie chère, Admis.

Robert Louis Ernest, Rue de Paris N° 9, demeurant seul, ayant 2 enfants, sans ressources, sa profession lui occasionnant des frais de déplacement. Admis.

Société de la Croix Rouge

Lecture est faite au Conseil d'une circulaire relative à la Société française de la Croix Rouge. Considérant que les Œuvres déjà réalisées de cette société, sont nombreuses.

Est d'avis de voter, pour l'approbation préfectorale, la somme de 100^{fr} qui sera prélevée sur les fonds libres de l'exercice courant.

Assistance aux vieillards

M. Blot Benjamin domicilié Rue Leon Bernard N° 5, à Antony (Seine), ayant son domicile de secours à Orsay. Attendu que le sus nommé a vendu à Orsay environ 110.000^{fr} d'immeubles, en 1922, et que par suite n'est pas sans ressources. Demande rejetée.

Assistance aux femmes en couches

M^{lle} Laborde Yvonne domiciliée Rue de Paris 67, est mineure, et par suite son domicile de secours, est dans la commune où réside ses parents, que son conjoint gagne suffisamment pour subvenir aux besoins de la mère et de l'enfant. Demande rejetée.

Mme Couprienne Duvilleaux - domiciliée Rue du Puits
à son 2^e enfant. Héritante, ayant son domicile de secours à
Orsay. Admise en 1^{re} partie.
Et ont signé au Registre, les Membres présents.

Blondel 42 ans J. Lemerle
Lemerle 49 ans J. Lemerle
Vilain 45 ans J. Lemerle
Lemerle 49 ans J. Lemerle
Lemerle 49 ans J. Lemerle
Lemerle 49 ans J. Lemerle
Lemerle 49 ans J. Lemerle
Lemerle 49 ans J. Lemerle

Election sénatoriale - (3 Avril 1927)

Procès verbal de l'élection de 3 délégués et 1 Suppléant

L'an mil-neuf-cent-vingt-sept, le Dimanche
3 Avril, à quatorze heures, le Conseil municipal
de la Commune d'Orsay, s'est réuni à l'ordinaire
lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence
de M. Blondel, Maire.

Le Conseil a choisi pour Secrétaire M. Trévois.

Etaients présents.

- | | |
|------------------|-------------|
| 1. Blondel Maire | 9. Lemerle |
| 2. Lemerle | 10. Harotte |
| 3. Lemerle | 11. Colin |
| 4. Lemerle | 12. Lemerle |
| 5. Vilain | 13. Lemerle |
| 6. Lemerle | 14. " |
| 7. Trévois | 15. " |
| 8. Lemerle | 16. " |

Absents M. M. Simon - Jolly - Lapostolle excusés

M. le Président a donné lecture

- 1^o Des articles transcrits ci-contre de la loi orga-
nique du 2 Août 1875, sur les élections des Sénateurs,
modifiée par la loi du 9 Décembre 1884.
- 2^o Du décret du 24 Mars 1927, convoquant les
Conseils municipaux, à l'effet de procéder à l'élection
de leurs délégués et suppléants, en vue de l'élection
sénatoriale qui doit avoir lieu, le 8 Mai 1927, au Chef

lieu du département.
 3. De l'art. 1 § 3 de la loi du 30 Décembre 1875. et des
 art. 3 et 4. du décret du 3 Janvier 1876. visés dans le
 décret de convocation.

Election des Délégués.

1^{er} Jour de scrutin.

Le Président a ensuite invité le Conseil, à procéder
 sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue
 des suffrages, à l'élection de 3 Délégués.
 Chaque conseiller, à l'appel de son nom, a remis
 fermé au Président, un bulletin de vote écrit
 sur papier blanc.

Le dépouillement du vote a commencé à 14 heures.
 Il a donné les résultats ci-après.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	13
Bulletins blancs ou nuls	1
Reste pour les suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7

Ont obtenu	M. Blondel Maire	10 voix
	M. Lorne conseiller munic.	9 voix
	M. Treux 1 ^{er} Adjoint	8 voix
	M. Lorne conseiller munic.	2 voix
	M. Tolain - id -	2 voix
	M. Lemerde	1 voix
Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.	M. Blondel Maire	10 voix
	M. Lorne conseiller munic.	9 voix

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.

M. Blondel Paul	né le 27 février 1857 qui accepte
M. Lorne Eugène	né le 7 déc. 1856 - id -
M. Treux Edouard	né le 21 sept 1872 - id -

2^{ème} Jour de Scrutin.

Le second tour de scrutin, a donné les résultats
 suivants.

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	-----
Bulletins blancs ou nuls	-----
Reste pour les suffrages exprimés	-----
Majorité absolue	-----

Ont obtenu	} M. M. M. M.		voix
			- id -
			- id -
			- id -

Ont réuni la majorité absolue et ont été proclamés délégués.

M.	ni le	qui accepte
M.	ni le	- id -
M.	ni le	- id -

3^{ème} Jour de Scrutin.

Le 3^{ème} Jour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de 1 Bulletin trouvés dans l'urne -----
1 Bulletin blancs ou nuls -----

Ont obtenu	} M. M. M.	ni le	qui accepte
		ni le	- id -
		ni le	- id -

Ont été proclamés élus, comme ayant réuni la majorité absolue.

Election d'un Suppléant.

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes à l'élection d'un Suppléant.
1^{er} Jour de Scrutin.

Le dépouillement du scrutin qui a suivi immédiatement le dépôt des votes, a donné les résultats suivants:

Nombre de 11 Bulletins trouvés dans l'urne ----- 13
11 Bulletins blancs ou nuls ----- "
Reste pour les suffrages exprimés ----- 13
Majorité absolue ----- 7

Ont obtenu	} Chouvenin Vilain Lacouré Leroux Lefèvre Sévost Lemerle Colin	3	voix
		3	voix
		2	voix
		1	voix
		1	voix
		1	voix
		1	voix
		1	voix

M. Auciéni la majorité absolue et a été proclamé ^{qui accepte} Suppléant

2^{ème} Tour de Scrutin.

Le second tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	13
Bulletins blancs ou nuls	4
Reste pour les suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu	M. Houvenin	Council municipal	5 voix
	M. Vilain	- id -	4 voix
	M. Couvée	- id -	2 voix
	M. Coliez	- id -	1 voix
	M. Lemerle	- id -	1 voix

A été proclamé comme ayant réuni la majorité absolue M. " " né le " " qui accepte " "

3^{ème} Tour de Scrutin.

Le 3^{ème} Tour de scrutin a donné les résultats suivants:

Nombre de Bulletins trouvés dans l'urne	13
Bulletins blancs ou nuls	4
Reste pour les suffrages exprimés	13
Majorité absolue	7

Ont obtenu	M. Houvenin	6 voix
	M. Vilain	5 voix
	M. Harotte	1 voix
	M. Couvée	1 voix

A été proclamé, comme ayant réuni la majorité relative M. Houvenin né le 18 Nov. 1877 ^{qui accepte}

Observations et Réclamations.

Rien

La séance a été levée à 14 heures 40
Et ont signé les Membres présents.

Le Président: *[Signature]*

Le Secrétaire: *R. Pains*

Les Membres du Conseil: *[Signatures: Amare, Vilain, etc.]*

Le Conseil rentre en séance
 Sont présents: M. M. Blondel, Maire - Lemerle, Deux - Le,
 foire - Hlain - Lorne - Pivost - Jouve - Chouvenin - Harotte
 Colin - Crasseur - Leroux.

Sont absents M. M. Simon - Jolly - Lapostolle excusés
 M. Pivost est élu secrétaire, lequel fait lecture du
 procès verbal de la précédente séance, qui est adopté
 à l'unanimité.

Avenue Saint Laurent
 Syndicat.

Le Conseil municipal

Considérant que la voie privée dénommée Avenue
 Saint Laurent, est ouverte à la circulation publi-
 que, qu'elle se trouve bordée de constructions habi-
 tées, et qu'elle sert de voie d'accès à un lotissement
 important dénommé Parc d'Orsay.

Considérant que dans la première section, com-
 prise entre la route de Versailles et la rue Serpente,
 l'Avenue Saint Laurent se trouve en très mauvais
 état, d'entretien et qu'il y a des points bas, sans
 écoulement où l'eau stagne.

Considérant qu'il convient d'exécuter des travaux
 d'assainissement et de pourvoir à l'entretien de cette
 voie privée.

Délibère

Décide que M. le Maire devra provoquer l'avis de
 la Commission sanitaire de l'Arrondissement de Ver-
 sailles et s'il y a lieu, requérir la formation d'un
 syndicat comprenant les propriétaires des im-
 meubles riverains de l'Avenue S^t Laurent
 avec désignation d'un syndic chargé d'as-
 surer l'exécution des travaux et de pourvoir
 à l'entretien de la voie, dont il s'agit.

Décide

Que dans le cas, où le syndicat ne serait
 pas formé un mois après l'injonction faite
 par M. le Maire, il sera procédé, sur la réquisition
 de l'autorité municipale, par le Président
 du Tribunal civil, de Versailles, à la désignation
 d'un syndic qui sera chargé de l'application
 de la loi du 22 Juillet 1912, sur l'assainissement
 des voies privées, avec toutes les conséquences,

Projet de traité
de la Société Syonnaise

que comporte cette application.
M. le Maire donne lecture au Conseil, du projet
de traité de concession soumis par la Société
des Eaux et d'Éclairage dont le siège se trouve
73. Boulevard Haussmann à Paris.

Appréhension

Le Conseil décide de soumettre ce projet à un
Ingénieur Conseil, dont l'avis sera envoyé
à la Commission des Eaux et d'Éclairage.

Plan d'extension

Le Conseil.

Considérant qu'il y a intérêt pour la commune,
à ce qu'il soit établi un plan d'extension et d'amé-
nagement conformément à la loi du 14 Mars 1919
complétée par celle du 19^e juillet 1924

Considérant que ce plan est dans une bonne
voie d'exécution et qu'il y a lieu d'allouer aux
Génératrs chargés de ce travail. ^{une rémunération}

Vote un crédit de 25000^{fr} à prélever, sous
approbation préfectorale sur les fonds de l'em-
prunt de 1926.

Commission
des Eaux et d'Éclairage

Sont nommés Membres de la Commission des
Eaux et d'Éclairage M. H. Harotte et Phouvenin

Fêtes

Les fêtes sont fixées aux dates suivantes:
juin 1927.

Fête de la Vierge, les 15 et 22 Mai.

Fête de la St Laurent les 14 et 21 août

Fête du Guichet, le 11 Septembre.

Le Conseil accepte de prendre l'alignement de
l'avenue St Laurent, entre la Maison Ficaud
à 8^m de largeur, de l'alignement St Variin.

Ouverture
de la crèche St Charles

Le Conseil est d'avis de renvoyer à la Com-
mission des travaux, l'établissement d'un
devis, pour la mise en état de la crèche Saint
Charles, déjà existante, léguée par Madame
Blondin.

Fournitures classiques

Le Conseil a approuvé le Marché de gré à gré
passé, entre M. le Maire et M. Hariquot, impré-
meur. Libraire, à Orsay, pour les fournitures
classiques à effectuer pour les Ecoles communales.

Cimetière.
Concession.

du 1^{er} janvier 1927, au 31 juillet 1928, et en raison de la variation continuelle des prix, sollicite une dispense d'adjudication.

M. le Maire expose au Conseil que M. Alfred Vitain demeurant à Logères, Commune de Talaisseau, Seine et Oise, a exprimé d'acheter une concession à perpétuité, dans le Cimetière d'Orsay.

Le Conseil.

Considérant que M. Vitain appartient à une ancienne famille d'Orsay.

Qu'il habite sur la limite du territoire, qu'une partie de sa famille, ainsi que ceux de sa femme, sont inhumés dans le cimetière d'Orsay.

Décide, à titre exceptionnel, de l'autoriser à acheter une concession à perpétuité, dans le nouveau Cimetière.

Assistance
aux femmes en couches.

M^{me} Colin née Dubuc, domiciliée Rue de Chartus N° 17, âgée de 21 ans, à son 2^e enfant sans ressources personnelles, le mari, employé de chemin de fer, non classé, Admise en 1^{re} partie.
M^{me} Hébert, domiciliée femme de l'indépendant, divorcée, à son 3^e enfant, aucune ressources, ayant son domicile de secours à Orsay. Admise en 1^{re} partie.

M^{me} Goussard née Lepère Cécile, domiciliée Rue des 3 Femmes N° 20, à son 2^e enfant, le mari, employé de chemin de fer classé, ressources suffisantes. Demande rejetée.

Et ont signé les Membres présents.

Gozland
Lepère
Vilain
C. Lalau
Lévy
A. Choquet
R. Fournier
Amari
Drouot

Session de Mai.

1927

Convocation -

Du mardi 14 Juin 1927.

Convocation du Conseil municipal, pour le samedi 18 Juin 1927, à la Mairie, à 20 heures, pour la tenue de la session de Mai.

Le Maire.

Le Conseil municipal, composé de vingt sept membres, le samedi 18 Juin, à 20 heures, les Membres du Conseil municipal d'Orsay, régulièrement convoqués, se sont réunis dans la salle habituelle de leurs séances, sous la présidence de M. Blondel, maire pour la session ordinaire du mois de Mai.

Sont présents: M. M. Blondel, maire, Deux 4^e Adjoint, Jolly, Lefèvre - Feluin, Lorne, Pérois, Couru, Chouvenin, Harotte, Colin, Lerasseur Lorne.

Sont absents: M. M. Lemerle, Simon, Laporte, excusés.

Le Conseil choisit pour Secrétaire, M. Chouvenin, lequel fait lecture du procès verbal de la précédente séance, qui est adopté à l'unanimité.

Compte de Gestion Le Conseil approuve le compte de Gestion de l'exercice 1926 présenté par M. Bourriac, Receveur municipal de la Commune d'Orsay et dont les Recettes et les dépenses s'élevaient:

Savoir:

Recettes	578.802 ⁷⁹
Dépenses	351.252 ⁸²

Excédent de Recettes. 227.349⁴⁷

Compte administratif M. le Maire rend compte au Conseil municipal, des Recettes et des dépenses effectuées pendant

l'exercice 1926. Après ce compte rendu, M. Blondel Maire et M. Druex 1^{er} Adjoint, se retirent de la salle des Séances.

Le Conseil procède à la nomination d'un Président. M. Lorne est désigné pour remplir cette fonction.

Le Conseil émet un vote favorable sur le compte administratif présenté par M. Blondel, Maire et M. Druex 1^{er} Adjoint, comprenant les recettes recouvrées et les dépenses faites pendant la durée de l'exercice 1926, se décomposant ainsi qu'il suit :

Recettes	578.602 ²⁹
Dépenses	351.252 ⁸²

Excédent de Recettes 227.349⁴⁷.

Toutes les opérations dudit exercice, sont closes et les crédits annulés.

Les comptes et Budgets du Bureau de Bienfaisance, sont approuvés par le Conseil, sous réserve des modifications des deux crédits, Frais d'inhumation.

Secours immédiats.

Le Conseil est d'avis d'approuver les Comptes et Budgets des Hospices de Change d'Orsay, tels qu'ils sont présentés par la Commission administrative dudit Hospice.

M. le Maire expose au Conseil, qu'aux termes du testament de M^{me} veuve Farrat, née Marie Adeline Pelletier, cette assemblée doit émettre un vote pour la désignation d'une femme veuve, âgée d'au moins cinquante ans, la plus pauvre, et étant depuis longtemps à Orsay, devant bénéficier d'une rente de 830^{fr}.

Après lecture de la liste d'inscription, comprenant 5 noms de personnes, il est procédé à un vote, qui a donné les résultats suivants :

M ^{me} veuve Brussard	12 voix
M ^{me} veuve Recoude	1 voix
M ^{me} veuve Brussard Constance née le 26 Septembre 1847 à Massy, domiciliée Place de Versailles N ^o 4, à Orsay	

Comptes

du Bureau de Bienfaisance

Comptes

des Hospices de Change d'Orsay

N Bénéficiaire
du legs Farrat

est désignée comme bénéficiaire du legs Parrot, en remplacement de M^{me} Anne Cotelle décédée.

Fournitures de Chauffage

Le Conseil

Décide, par raison d'économie, et afin de profiter des prix d'été, de faire l'achat du combustible nécessaire au chauffage des écoles et de la Mairie pendant l'hiver 1927-1928.

De faire une Adjudication qui aura lieu le 19 Juillet prochain, à 11 heures, pour les fournitures suivantes:

800 hectolitres de coke N° 0

1500 kilos d'Anthracite Belge 1^{re} qualité

5500 kilos Charbon gaillétier 1^{re} qualité

M. M. Leroux et Harotte sont désignés, pour assister M. le Maire dans cette opération.

M. le Maire déposera au Bureau, toutes les pièces du dossier relatif à des travaux pour l'installation d'un dépôt de Gadoues et de Vidanges, et la mise en état de viabilité du chemin d'accès dont le montant du devis s'élève à 165.000.

Le Conseil

Sur ses délibérations antérieures.

Considérant qu'il y a urgence, à ce que ces travaux se fassent dans un temps le plus rapproché possible.

Est d'avis, d'autoriser M. le Maire, à faire procéder à une Adjudication, et désigne M. M. Lefèvre et Filain, conseillers municipaux, pour l'assister dans cette opération.

Le Conseil

Sur la loi autorisant la Révision des prix des Baux à ferme.

Considérant que M. Deschamps, fermier à Gimette-la-ville est locataire de la prairie des Isles appartenant à la Commune, d'après le testament de Blondin.

Décide de lui appliquer le maximum du tarif de la location, soit 200 p/o

Dépôt
de Gadoues et de Vidanges

Prairie
des Isles

Indemnité de logement

M. le Maire fait lecture au Conseil, d'une lettre de M. Daré, par laquelle il expose au Conseil que M. Daré et lui, sont Instituteurs Adjoints à l'école de Garçons de Orsay, et ne touchent qu'une indemnité de logement de 800^{fr}, que remplissant deux emplois, il vient solliciter deux indemnités de logement, soit une somme annuelle de 1600^{fr}

Le Conseil.

En raison des vingt années de service de M. Daré dans la Commune.

Décide que M. Daré et lui, auront une indemnité annuelle totale de 1600^{fr} qui aura son effet, à partir du 1^{er} trimestre 1928.

Indemnité Brighi

M. le Maire expose au Conseil que M. Brighi, fondé de pouvoirs de perception fait preuve de zèle et de dévouement, dans l'accomplissement de ses fonctions, qu'il rend beaucoup de service, à la Nation que ce fonctionnaire est très honorablement vu du public, et a à cœur de se rendre utile il propose au Conseil de lui adresser des félicitations et pour l'encourager propose de lui allouer une gratification.

Le Conseil accède au vœu de son Président, et rallie à la proposition, et à l'unanimité des Membres présents, vote des félicitations à cet excellent fonctionnaire, pour le zèle et le dévouement dont il fait preuve en toute circonstance, et décide de lui allouer une gratification de 300^{fr} à prélever sur les fonds libres de l'exercice courant.

Reclamation Cocatre

La réclamation faite par M. Cocatre relative à l'abandon de d'arbres en face sa propriété, est renvoyée à M. Carrière, Agent Ouyers.

Constructions d'écoles Populaires

Le Conseil s'associe au vœu formulé par le Conseil municipal de Salaiseau, concernant la construction d'écoles populaires d'Enseignement et d'Apprentissage.

Caisse de secours des Agents du Trésor

Le Conseil est d'avis d'allouer une subvention pour aider à la constitution d'une caisse de secours, et de Mutualité des Percepteurs et commis de perceptions. Vote la somme de Six francs, qui sera prélevée sur l'article 94 des dépenses imprévues du Budget 1927.

- Mémoire Ordinaire M. le Maire présente au Conseil un mémoire au nom de M. Ordinaire et que celui-ci a présenté au Receveur municipal après l'exercice 1926 étant clos, que la somme due pour la commune pour intérêts des emprunts de l'emprunt communal est de 87⁵⁰, sera réglée, mais l'art 14 des dépenses supérieures du Budget 1927.
- Oeuvres post. scolaires Il est alloué une subvention de 75⁰⁰ pour la surveillance de la Cantine scolaire, à tous les Maîtres et Maîtresses des écoles qui ne bénéficient pas du crédit des Oeuvres post. scolaires.
- Cantine
- Société de pêche - A l'occasion du grand concours de pêche, à la ligne organisé par la Société Amicale d'Orsay et de la fête du 14 juillet, le Conseil décide d'allouer à cette Société la somme de 200⁰⁰ qui sera prélevée, sauf approbation préfectorale, sur les disponibilités budgétaires de 1927.
- Bribe aux lettres Le Conseil constate que quelques briques aux lettres nécessitent de la peinture. Il prie l'Administration des Postes chargée de leur entretien, de faire le nécessaire.
- Montre communale Le Conseil constate que le réglage de la montre communale est défectueux, demande que cette montre avance de 5 minutes sur l'heure de la Gire.
- Cimetière Lecture est faite de la demande de M. Claus, que de l'avenir au Val d'Orsay, pour laquelle il sollicite l'autorisation d'acheter une concession de terrain dans le cimetière. Demande rejetée.
- Reclamation Arthur Bertrand La réclamation de M. Arthur Bertrand, propriétaire à Orsay, relative à l'abondance des eaux qui ont détérioré sa propriété, est renvoyée à la Commission des Chemins.
- Lotissement de la Groche Le Conseil donne acte à M. le Maire, de la communication qu'il a faite, concernant la réclamation des habitants du Petit cheyvoi, concernant l'abondance des eaux produites par le dernier orage.
- Désinfection des écoles. En raison de nombreux cas de maladie, dont ont été atteints des enfants fréquentant les écoles, le Conseil décide que la désinfection des locaux scolaires

Lotissement
du Parc de la Sacaterie
Chemin vicinal N° 5

devra se faire tous les mois.

M. le Maire expose sur le Bureau

1° Une décision de la Commission départementale du 31 Mars 1927, portant fixation des alignements du chemin vicinal ordinaire N° 5, lieu dit La Sacaterie.

2° Plan d'alignement approuvé, annexé à l'acte de décision,

3° Certificat de publication

Il invite tous les Membres présents à prendre connaissance de ces documents.

Le Conseil

Sur les pièces énumérées ci-dessus, de la 3

S'éclaire M. le Maire sur la notification de la décision du 31 Mars 1927, et du plan d'alignement du Chemin vicinal N° 5, lequel est annexé à l'acte de décision.

Il reconnaît que les formalités de publication, affichage, dépôt de quinze jours ont été régulièrement faites.

Il approuve le certificat établi par M. le Maire.

Place
de la République

M. le Maire expose que M. Godot, charbonnier, place de la République, encroûte la voie publique, et qu'il y a lieu d'y remédier.

Le Conseil accepte les propositions faites par le susnommé, et lui accorde un délai de 3 Mois, afin de prendre les mesures nécessaires pour empêcher la circulation des piétons.

M. le Maire attire l'attention du Conseil municipal sur le accroissement de la population scolaire des filles provenant principalement des lotissements.

Le Conseil

Considérant que si la rentrée prochaine une quarantaine d'enfants viendront s'ajouter à celles fréquentant déjà la 4^e classe, et qu'en raison de l'obligation de la salle il y a lieu de demander à l'Administration supérieure, la création d'une 5^e classe.

Il vote pour la nouvelle Maîtresse chargée de la direction de cette Classe; les traitements suivants

Le Conseil a admis le stationnement des voitures et autres objets agricoles devant son atelier de construction ne pourra être retiré que par une nouvelle délibération du Conseil et après l'avis de trois mois.
M. le Maire
en date du 18 Juillet 1927.

École de filles -
Création
d'une 5^e classe

Chemin rural
N° 18

Indemnité de résidence	10.50
Indemnité de Chauffage	30
Indemnité de logement	800
Surveillance de la Cantine	75

M. le Maire communiqué au Conseil, le dossier
du projet de classement et d'alignement des chemins
rural N° 18, dit de la Sacaterie, en vue de son clas-
sement dans la voirie urbaine.

Après examen, des pièces ci-dessus relatées,
Considérant que les formalités de publication, afficha-
ge, dépôt de quinzaine, ont été régulièrement
faites.

Considérant que l'opposition à laquelle il a été
procédé n'a soulevé aucune observation
Invoquant motifs,
Le Conseil émet un avis très favorable à l'exécution
dudit projet.

Examen
du Parc de la Sacaterie - chemins.

Renvoyé à l'étude de la Commission des
chemins.

École de Filles
Réclamations

Il est fait lecture de plusieurs réclamations,
de pères de famille et signalant l'insalubrité
de la 4^e classe de l'école de Filles.

Le Conseil décide l'établissement d'un baraquement
pour 2 classes, et renvoie à l'étude de l'avant-projet
à la commission des travaux.

Travaux des écoles

M. le Maire expose au Conseil, que de grosses ré-
parations de travaux et de couverture sur les Bâ-
timents de l'école et de l'Asile Publique sont urgentes.
Le montant total du devis, pour ces grosses réparations,
est estimé à 41.540^{fr} 12.

Le Conseil.

Considérant que ces réparations sont nécessaires
Considérant que chaque année la Commune fait des dépenses d'entretien jugées utiles à ces
Bâtiments, +

Que les Réparations qui s'imposent au-
jourd'hui, sont la conséquence de l'ancienneté
des Bâtiments, dont la construction remonte
au 28 Juin 1874.

* C'est en raison de l'aug-
mentation de la popula-
tion enfantine, la com-
mune a fait, en différents
fois l'acquisition de Mobilier
écolaire, tables, etc.